

# Fiche signalétique

Date de révision 25-juil.-2015

Version 9

# Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit GARAGE FLOOR COATINGS KIT LIGHT GRAY

Code du produit 024.0081020

N° ID/ONU UN3082

Utilisation recommandée Peinture, Revêtements

# Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Consulter la Section 16 pour plus

de renseignements

The Valspar Corporation PO Box 1461

Minneapolis, MN 55440

Valspar Industries, Inc. 1915 Second St. W.

Cornwall, Ontario K6H 5R6

Adresse de courriel msds@valspar.com

Numéros de téléphone d'urgence 1-888-345-5732

## **Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

#### **MENTIONS DE DANGER**

Liquide combustible.

Peut provoquer le cancer Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Peut provoquer une allergie cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

## Classe de dangers du SIMDUT

E - Matières corrosives B3 - Liquide combustible D2A - Matières très toxiques D2B - Matières toxiques



Mot indicateur DANGER

## **PRÉVENTION**

Se procurer les instructions avant l'utilisation Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

#### YEUX

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

#### Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

#### INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

#### **INGESTION**

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise NE PAS faire vomir

#### **INCENDIE**

En cas d'incendie : Utiliser du CO2, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction

#### **ENTREPOSAGE**

Garder sous clef Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

#### ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale

# Section 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Bisphenol A-epichlorohydrin polymer	25068-38-6	10 - 25
Quartz	14808-60-7	10 - 25
Titanium dioxide	13463-67-7	5 - 10
Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether	28064-14-4	5 - 10
2-Propenenitrile Rxn	UNKNOWN	3 - 5
w/Amino-Trimethylcyclohexanemethanamine		
1,3-Benzenedimethanamine	1477-55-0	1 - 3
Propoxylated Aromatic	9064-13-5	0.3 - 1

## **Section 4: PREMIERS SOINS**

#### PREMIERS SOINS

# Conseils généraux

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

# Contact avec les yeux

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

#### Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

#### **INHALATION**

EN CAS D'INHALATION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

#### **INGESTION**

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise NE PAS faire vomir

Code du produit 024.0081020 PAGE 2/10 WPNA - CANADA WHMIS SDS Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

**Symptômes** Aucun renseignement disponible.

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

# Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés d'inflammabilité Liquide combustible.

199 °F / 93 °C Point d'éclair

Limite supérieure d'inflammabilité: Aucun renseignement disponible

Limite inférieure d'inflammabilité: Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun renseignement disponible. Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun renseignement disponible.

## Agents extincteurs appropriés

Poudre chimique sèche, CO2, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Ne pas utiliser pour des raisons de

sécurité :

Jet d'eau puissant

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

#### Dangers spécifiques du produit

La combustion produit une fumée épaisse. Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### Équipement de protection particulier pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

# Section 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

#### Précautions personnelles

Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les veux ou les vêtements. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.

## Précautions environnementales

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Si le produit contamine des lacs, des rivières ou des eaux usées, veuillez en informer les autorités appropriées conformément à la réglementation locale. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

## Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

## Méthodes de nettoyage

Éliminer les déchets ou les contenants usagés conformément aux règlements locaux. Nettoyer avec des détergents. Éviter les nettoyants aux solvants. Endiquer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond. Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination.

> Code du produit 024.0081020 PAGE 3/10 WPNA - CANADA WHMIS SDS

# **Section 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

#### Conseils sur la manutention sécuritaire

Empêcher l'accumulation de concentrations inflammables ou explosives de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les planchers doivent être de type conducteur. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider un contenant. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

## Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

#### Conditions d'entreposage

Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer conformément à la réglementation locale. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et frais.

# Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Directives relatives à l'exposition

## Limites d'exposition

Si S\* apparaît dans le tableau de la LEMT, cela indique que ce produit chimique comporte une mention PEAU.

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	British Columbia	TWA - Ontario	Quebec	OSHA PEL
Quartz	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA:
14808-60-7	respirable fraction					(30)/(%SiO2 + 2)
						mg/m³ TWA total
						dust
						TWA:
						(250)/(%SiO2 + 5)
						mppcf TWA
						respirable fraction
						TWA:
						(10)/(%SiO2 + 2)
						mg/m³ TWA
						respirable fraction
Titanium dioxide	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup>
13463-67-7			TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>			total dust
1,3-Benzenedimethanamin	S*	Ceiling: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	CEV: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	
е	Ceiling: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	S*	S*	S*	S*	
1477-55-0						

## Mesures d'ingénierie

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une ventilation locale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

# Équipement de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection à fermeture étanche.

#### Protection des mains

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement. Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien. Porter des gants de protection.

## Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements antistatiques de fibres naturelles ou de fibres synthétiques qui résistent aux températures élevées. Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison, pour empêcher le contact avec la peau. Porter un vêtement de protection approprié.

## Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés

#### **Thermal Protection**

Aucun renseignement disponible

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

# Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect Aucun renseignement disponible

Odeur Faible Couleur Argent

Aucun renseignement disponible Seuil olfactif Valeur du pH Aucun renseignement disponible Point de fusion/point de congélation Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible °C / °F

Point d'ébullition / intervalle

d'ébullition

Point d'éclair 93 °C / 199 °F Aucun renseignement disponible Taux d'évaporation

Inflammabilité (solide, gaz) Limite d'inflammabilité dans l'air

> Limite supérieure Aucun renseignement disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure Aucun renseignement disponible

d'inflammabilité:

Pression de vapeur Aucun renseignement disponible Densité de vapeur Aucun renseignement disponible

Density (lbs per US gallon) 10.15 Densité 1.22

Solubilité(s) Aucun renseignement disponible Coefficient de partage Aucun renseignement disponible Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Température de décomposition Aucun renseignement disponible Viscosité cinématique Viscosité dynamique Aucun renseignement disponible

### **Autres informations**

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Matières incompatibles Bases. Bases fortes. Agents oxydants forts. Acides forts. Acides. Amines.

Aucun renseignement disponible

Code du produit 024.0081020 PAGE 5/10 WPNA - CANADA WHMIS SDS

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

Produits de décomposition

dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Amines. Chlore.

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Polymérisation dangereuse** Aucun dans des conditions normales de traitement.

# Section 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

## Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux
Non applicable
Contact avec la peau
Peut provoquer une alle

Peut provoquer une allergie cutanée Cause des brûlures de la peau

INGESTION Non applicable INHALATION Non applicable

## Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Bisphenol A-epichlorohydrin polymer	-	-	-
Quartz	= 500 mg/kg (Rat)	-	-
Titanium dioxide	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether	-	-	-
2-Propenenitrile Rxn w/Amino-Trimethylcyclohexanemeth anamine	-	-	-
1,3-Benzenedimethanamine	= 660 mg/kg (Rat)	= 2 g/kg (Rabbit)	= 700 ppm (Rat) 1 h
Propoxylated Aromatic	-	-	-

#### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Cause des brûlures de la peau

Lésions oculaires graves/irritation Non applicable

oculaire

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée

Sensibilisation respiratoire Non applicable Mutagénicité sur les cellules Non applicable

germinales

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer

Toxicité pour la reproduction Non applicable Toxicité spécifique pour certains Non applicable

organes cibles (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

organes cibles (exposition répétée) exposition prolongée Risque d'aspiration Non applicable

#### Cancérogénicité

Selon les données de l'IARC, Volume 93, aucune exposition importante aux particules primaires de dioxyde de titane due à leur emploi dans les peintures n'est susceptible de se produire, car le pigment est lié à d'autres matériaux. Selon les données de l'IARC, Volume 93, aucune exposition importante aux particules primaires de noir de carbone due à leur emploi dans les peintures n'est susceptible de se produire, car le pigment est lié à d'autres matériaux.

Code du produit 024.0081020 PAGE 6/10 WPNA - CANADA WHMIS SDS

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Quartz	A2	Group 1	Known	X
Titanium dioxide		Group 2B		X

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérogène connu

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

# Section 12: RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

## Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Polluant marin Cette substance satisfait la définition de polluant marin

Précautions environnementales Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Bisphenol A-epichlorohydrin polymer	-	-	-
Quartz	-	-	-
Titanium dioxide	-	-	-
Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether	•	-	-
2-Propenenitrile Rxn w/Amino-Trimethylcyclohexanemethanamin e	-	-	-
1,3-Benzenedimethanamine	-	-	-
Propoxylated Aromatic	-	-	-

Persistance et dégradabilité Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de répartition (n-octanol/eau)
Bisphenol A-epichlorohydrin polymer	-
Quartz	-
Titanium dioxide	-
Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether	-
2-Propenenitrile Rxn w/Amino-Trimethylcyclohexanemethanamine	-
1,3-Benzenedimethanamine	-
Propoxylated Aromatic	-

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus/produits inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et

locales

Emballages contaminés

Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et

illégale.

# Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

 TMD
 IMDG
 IATA

 N° ID/ONU
 UN3082
 UN3082
 UN3082

Matières dangereuses du point Matières dangereuses du point de Nom officiel d'expédition

Bisphenol A-epichlorohydrin

vue de l'environnement, liquides, de vue de l'environnement,

liquides, n.s.a

Bisphenol A-epichlorohydrin

Bisphenol A-epichlorohydrin polymer polymer

polymer ALIPHATIC POLYAMINE

ALIPHATIC POLYAMINE

ALIPHATIC POLYAMINE

Ш

Matières dangereuses du point de

vue de l'environnement, liquides,

Groupe d'emballage

Classe de danger

Ш Danger pour l'environnement Oui

Polluant marin Cette substance satisfait la définition de polluant marin

9

Polluant marin Bisphenol A-epichlorohydrin polymer , ALIPHATIC POLYAMINE

Dispositions particulières 274, 335 A97, A158

> EmS-N° F-A, S-F

Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil Aucun renseignement disponible

**IBC** 

## Section 15: INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

# **Inventaires internationaux**

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

DSL - Liste intérieure des substances pour le Canada

Tous les composants sont inscrits ou

exemptés d'une inscription

Tous les composants ne sont pas inscrits ou exemptés d'une inscription

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

## Classe de dangers du SIMDUT

E - Matières corrosives B3 - Liquide combustible D2A - Matières très toxiques D2B - Matières toxiques





## **SGH - Classification**

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Liquides inflammables	Catégorie 4

# Éléments d'étiquetage



Mot indicateur

**DANGER** 

**MENTIONS DE DANGER** 

Liquide combustible

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Provoque des lésions oculaires graves

Peut provoquer une allergie cutanée

Peut provoquer le cancer

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

#### **PRÉVENTION**

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer.

#### INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

#### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

#### INHALATION

EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

#### INGESTION

NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

#### **INCENDIE**

En cas d'incendie: Utiliser du CO2, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction.

## **ENTREPOSAGE**

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

#### DANGERS NON CLASSÉS AILLEURS (DNCA)

Non applicable.

## **AUTRES DANGERS**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

**TOXICITÉ AIGUÉ INCONNUE** 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

# **Section 16: AUTRES INFORMATIONS**

HMIS

Risques pour la santé

\* = Danger chronique pour la santé

Inflammabilité

Dangers physiques

PROTECTION INDIVIDUELLE

3\*
2
2
X

## Adresse du fournisseur

Valspar Consumer
Headquarters
The Valspar Corporation
Headquarters
The Valspar Corporation
Valspar Plasti-Kote
1636 Shawsone Dr.

8725 W. Higgins Rd. Suite Grand Rapids, MI 49512 Mississauga, Ontario L4W 1N7

1000 800-253-3957 905-671-8333

Chicago, IL 60631 773-628-5500

Préparée par Intendance de produit

Date de révision 25-juil.-2015

Note de révision Aucun renseignement disponible

Code du produit 024.0081020 PAGE 9/10 WPNA - CANADA WHMIS SDS

## Avis de non-responsabilité

Les indications présentes sur cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les législations nationales en vigueur et sur les directives de l'UE. Comme le fournisseur n'a aucune connaissance ni aucun contrôle concernant les conditions d'utilisation spécifiques du produit, l'utilisateur a pour responsabilité de s'assurer que les exigences de la législation applicable sont respectées. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou comme étant une garantie de compatibilité avec des applications spécifiques. À MOINS QUE LE FOURNISSEUR EN AIT CONVENU DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LE FOURNISSEUR N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET LES CONDITIONS IMPLICITES Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVETS OU DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMMATÉRIELS OU PARTICULIERS.

Fin de la fiche signalétique